



Direction Générale Territoires, Proximité,
Déchets et Sécurité

Décision n°2022-1363

Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Objet : Fourniture de sable et granulats pour le compte du groupement de commandes entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes – Lancement de la consultation

Réf : J. J. J.

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 1.1.1 a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin d'approuver, pour toute procédure de consultation déterminée conformément aux dispositions de l'article R. 2121-6 du Code de la commande publique relative à des marchés récurrents de fournitures et services dont le montant total estimé de la procédure est inférieur à 1 million d'euros (sur toute la durée du ou des contrat(s), reconductions comprises), le lancement de la consultation, la stratégie d'achat, les demandes de subvention (le cas échéant), l'attribution (le cas échéant) et l'autorisation de signature des marchés ou accords-cadres,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022, portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que la fourniture de sable et de granulats nécessaires à la réalisation des travaux en régie de voirie, d'espaces verts ou de bâtiments constitue un besoin récurrent commun à la Ville de Nantes et Nantes Métropole,

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole relative aux achats de sable et granulats, dont Nantes Métropole est coordonnateur,

Considérant que pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation pour conclure des accord-cadres conclus pour une durée de 4 ans, non reconductibles,

Considérant que la consultation comprend 2 lots distincts,

Considérant que pour répondre au besoin, il convient de lancer des accord-cadres mono attributaires avec émission de bons de commandes conclus avec les seuils de commandes suivants :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221216-2022_1363DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

Lots n°	Intitulé du lot	Montants annuels en €HT		Montant maximum en €HT pour la durée des marchés
		Estimé	Maximum	
1	Fourniture de sable et granulats pour le pôles Loire Chézine, Erdre et Cens, Erdre et Loire, Nantes Ouest, Nantes Loire et la Direction Nature et Jardins (de la Ville de Nantes)	74 000 €HT	111 000 €HT	444 000 €HT
2	Fourniture de sable et granulats pour le pôles Loire Sèvre et Vignoble, Sud-Ouest et la DOPEA (Direction des Opérateurs Publics Eau et Assainissement)	77 900 €HT	116 850 €HT	467 400 €HT
Total		151 900 €HT	227 850 €HT	911 400 €HT

Considérant que, conformément aux articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique, il convient de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations ou l'acquisition de ces fournitures,

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget, au Chapitre 011,

Décide

Article 1 – Objet : Fourniture de sable et granulats – Lancement de la consultation – Appel d'offres ouvert – Durée : 4 ans – Nombre de lots : 2 – Montant estimé du marché : 607 600 €HT, soit 729 120 €TTC (ensemble des lots et sur la durée du marché) – Montant maximum : 911 400 €HT, soit 1 096 680 €TTC Pour les accord-cadres avec émission de bons de commandes, indiquer les minimum et maximum

Article 2 – Attribution et signature des accord-cadres mono attributaires à venir,

Article 4 – De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **16 DEC. 2022**

Pour la Présidente,
Le Vice-président délégué

Pascal BOLO



Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221216-2022_1363DEC-AU
Date de télétransmission : 20/12/2022
Date de réception préfecture : 20/12/2022

20 DEC. 2022